"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D212-6 du Code Forestier"

Aménagement forestier

Forêt communale de SAVINES-LE-LAC

Département : Hautes-Alpes (05)

2014 - 2033

Surface cadastrale : 125,1991 ha
Surface retenue pour la gestion : 128,95 ha

Altitudes extrêmes : 790 m – 1 775 m

Révision d'aménagement

SRA : Montagnes alpines

Identifiant aménagement
A024091O

Office National des Forêts

Document ONF

NOTE DE PRESENTATION
AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE SAVINES le LAC
POUR LA PERIODE 2014 - 2033

Le contexte général de la forêt

La forêt communale de Savines-le-Lac, d'une surface totale de gestion de 128,95 ha, est située en versant d'adret majoritaire (75 %), à des altitudes allant de 790 à 1 775 m. L'étage supraméditerranéen est le plus représenté avec 80% de la surface, le surplus étant situé dans l'étage montagnard (montagnard moyen dominant avec 14% de la surface totale).

La forêt est composée de 8 parcelles toutes réparties en cantons distincts à l'exception des parcelles 5 et 6 en rive droite du torrent de Réallon.

La forêt, boisée à 81 %, est majoritairement composée de pin noir d'Autriche (49 % de la surface boisée), pin sylvestre (25%) et mélèze d'Europe (10%). Le pin noir a été majoritairement planté entre 1966 et 1975 sur des terrains qui ont ensuite été acquis par la commune de Savines en 1985. Des plantations d'étendue plus limitée ont été effectuées lors du dernier aménagement (parcelle 7). Les peuplements de mélèze les plus âgés (parcelle 1) correspondent à des terrains propriété de la commune depuis des temps immémoriaux et soumis au régime forestier au 19ème siècle. Des plantations ont également été effectuées au cours du dernier aménagement (parcelles 1 et 7).
A l'exception de quelques plages de cèdre de l'Atlas (parcelles 5-6-7), tous les autres peuplements sont d'origine naturelle.

De par l'histoire des peuplements, les structures dominantes sont de type régulier avec une part très importante de perches, petits bois ou bois moyens. Les peuplements résineux médiocres représentent 13% de la surface boisée.

Les conditions d'exploitation pour la mobilisation des bois sont assez favorables, avec mécanisation possible de certaines parties. Les parcelles 5 et 6 présentent néanmoins des difficultés d'exploitation plus marquées qui ne permettront pas la réalisation de coupes sur une partie de ces parcelles en regard de la qualité des bois.

Le risque incendie de forêt est marqué dans les versants d'adret où dominent le pin sylvestre et le pin noir.
La commune de Savines a été classée en zone à risque fort par l'arrête préfectoral n°2004-161-3 du 9 juin 2004 et est assujettie à l'obligation de débroussaillement des voies ouvertes à la circulation publique.

L'état sanitaire des peuplements de pin en parties basses des stations d'adret sur substrat de faible profondeur est préoccupant avec un niveau d'atteinte par le gui marqué.

Les dégâts de gibier (cerf et chevreuil) sont visibles sur les plantations de mélèze (parcelles 1 et 7). Le plan de chasse au chevreuil, actuellement bien réalisé, devra faire l'objet d'ajustement à la pression forte observée sur les peuplements et les efforts pour sa réalisation à 100% devront être poursuivis.

Un projet de construction de ligne de transport d'électricité est actuellement à l'étude et serait susceptible d'affecter très sensiblement la parcelle 1. Ce projet n'étant pas encore abouti, ses incidences ne peuvent être prises en compte dès à présent dans l'aménagement. Une modification d'aménagement devra être envisagée si les incidences sur la forêt sont notables.

Les enjeux principaux de la forêt

Les conditions stationnelles et de peuplements de la forêt communale permettent d'évaluer la production biologique entre 2,5 et 3,5 m^3/ha/an avec les peuplements actuellement en place. Une grande majorité de la forêt pouvant faire l'objet d'interventions sylvicoles au titre de la production ligneuse, l'enjeu de production s'évalue à un niveau moyen sur 67 ha environ et à un niveau faible sur 21 ha environ. Les surfaces classées hors sylviculture de production (41 ha) correspondent à un niveau d'enjeu nul.

La forêt est située en totalité en zone d'adhésion du Parc National des Ecrins, ce qui la situe en niveau d'enjeu écologique reconnu. Par ailleurs, la parcelle 7 est située en grande partie (15 ha) dans le site Natura 2000 "FR9301523 : Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse", qui correspond également à une ZNIEFF de type 1.

Document ONF

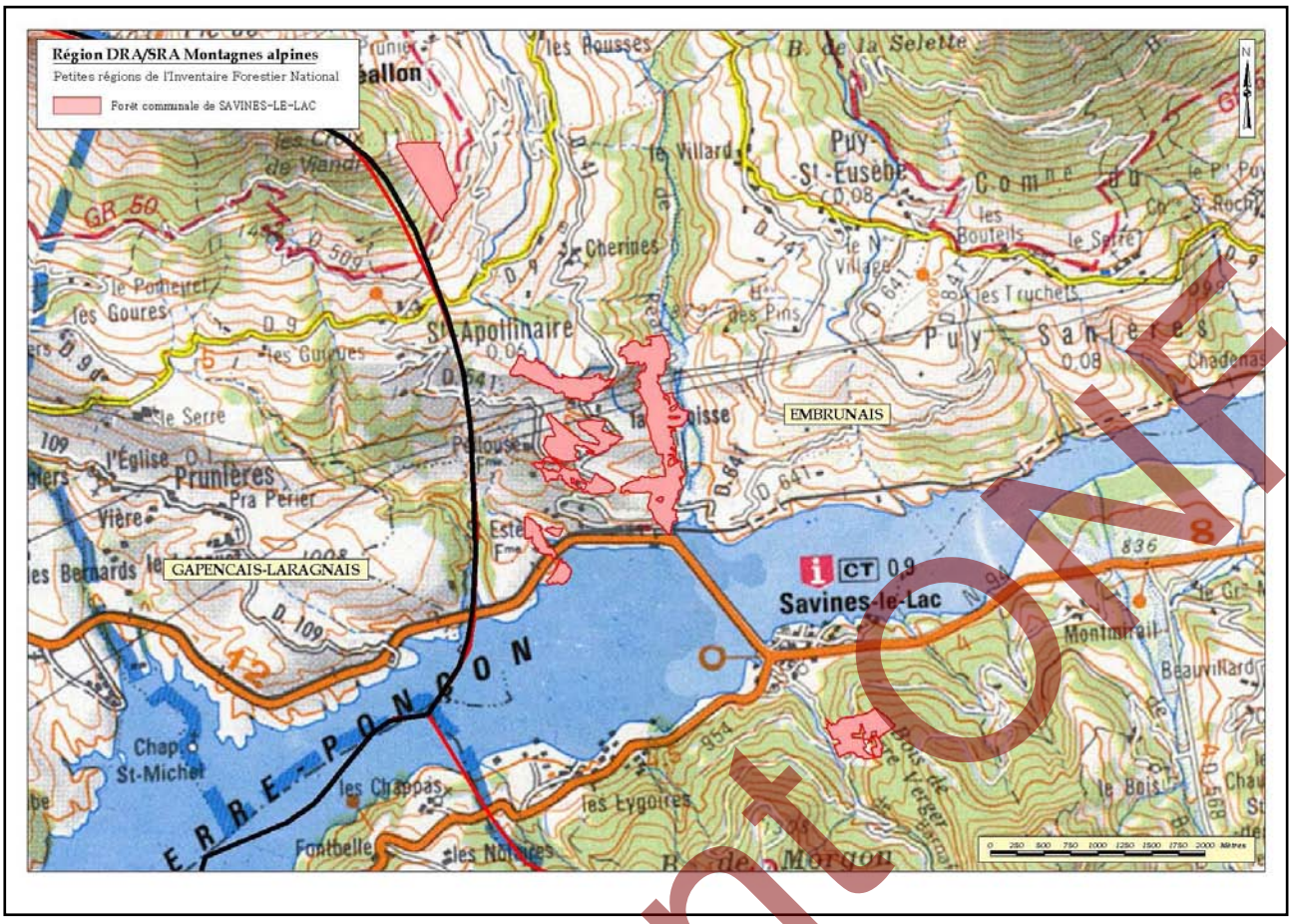

La forêt, dans sa partie basse, sur les bords du lac de Serre-Ponçon présente une sensibilité particulière en matière d'enjeu social et paysager, qui conduit à évaluer un niveau d'enjeu social "reconnu" sur 30 ha environ, le reste de la forêt s'évaluant à un niveau "ordinaire".

La forêt n'est concernée par aucun captage de source pour l'alimentation en eau potable.

En matière de protection contre les risques naturels de montagne, l'enjeu se situe à un niveau moyen pour les parcelles 4pie, 5, 6 et 7, concernées par des zones habitées ou d'activité. La surface concernée s'estime à 68 ha : le maintien d'une pérennité du couvert forestier ou végétal est essentiel dans ces secteurs.

Bilan de l'aménagement précédent (1991-2010)

L'aménagement antérieur, qui était le premier aménagement de la forêt communale, avait défini une série unique avec les objectifs suivants :

- protection contre les risques naturels et protection des paysages,
- production ligneuse limitée de par la jeunesse des peuplements et les faibles potentialités stationnelles.

Malgré un objectif à terme de traitement et de structure irrégulière ou jardinée, le traitement retenu pour la durée d'application de l'aménagement était en fait un traitement de type futaie régulière ou par parquets avec un effort de régénération par plantation après coupe rase sur 5,3 ha en parcelle 7 et des opérations de boisement de vides :

- obligatoires sur 6 ha (parcelles 1 et 7)
- facultatives sur 12,5 ha (parcelles 1 et 2)

Compte tenu de la jeunesse des peuplements, aucune coupe n'était prévue.

Des opérations d'entretien courant du réseau de desserte et des limites périmétrales étaient également prévues.

Document ONF

Les opérations de boisement ont été réalisées sur 10 ha environ, ce qui est proche de l'objectif fixé par l'aménagement.

Aucune coupe n'a été réalisée.

Les travaux d'entretien du périmètre, qui avaient pris du retard, ont été effectués en partie, de même que l'entretien de la desserte.

Diagnostics – solutions envisagées – Principaux objectifs de l'aménagement

La forêt de Savines-le-Lac est dans l'ensemble une forêt jeune, issue en grande partie de reboisements situés en stations de potentialités limitées.

L'âge des peuplements, en regard avec les potentialités stationnelles, doit permettre d'envisager les premières mobilisations sous forme d'éclaircie d'une partie de ces peuplements.
Par ailleurs, à l'exception de peuplements de mélèze de la parcelle 1, les bois sont de valeur limitée et le niveau d'investissement doit être adapté en conséquence : un objectif de renouvellement par régénération naturelle sera donc recherché de façon préférentielle dans les peuplements à renouveler et les quelques milieux non boisés ne feront pas l'objet de boisement.

L'intégration récente, en préparation du nouvel aménagement, de terrains forestiers attenant à l'ancienne forêt communale nécessite par ailleurs des interventions d'éclaircie ou de renouvellement dans des peuplements qui n'ont fait jusqu'alors l'objet d'aucune intervention.

Les peuplements de pin sylvestre présentent pour beaucoup des signes de dépérissement et il conviendrait de pouvoir les renouveler à moindre coût.

L'effort de renouvellement envisagé ne concerne que des parties de parcelles : un traitement de futaie par parquets sera donc temporairement retenu pour les parcelles concernées, alors que les parcelles ne devant faire l'objet que d'opérations d'amélioration seront temporairement traitées en futaie régulière.

A l'exception des parcelles 5 et 6, les conditions topographiques d'exploitation sont satisfaisantes, mais les parcelles concernées nécessitent la réalisation de pistes d'exploitation pour assurer la mobilisation des coupes prévues. Ces pistes joueront en outre un rôle important en matière de prévention et de lutte contre les incendies de forêt.

Dans les secteurs où le rôle de protection contre les risques naturels est avéré, le maintien, voire le renforcement de la couverture végétale sera recherché, sans que cela ne soit incompatible avec une gestion sylvicole "ordinaire" dans de nombreux cas.

La parcelle 7 est concernée par le site Natura 2000 "Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse". Le document d'objectif fait état de 3 milieux d'intérêt communautaire qu'il conviendra de préserver.

La valorisation pour l'accueil du public doit être un objectif associé aux autres éléments de gestion de la forêt communale : un itinéraire pourrait être étudié en parcelle 6, reliant les futures constructions envisagées dans le canton de Clot Brunet à la Centrale. De même il serait intéressant d'étudier un projet d'aire d'accueil en parcelle 8 (terrains nouvellement intégrés à la forêt communale), qui offre un point de vue remarquable sur le lac, le massif du Morgon et l'ensemble de la vallée.

Actions proposées (période 2014 - 2033) :

L'aménagement prévoit donc :
- le passage en coupe d'éclaircie des peuplements de pin noir issus des plantations des années 1966-1975 lorsque les stocks sur pied seront jugés suffisants, ce qui conduit à reporter une partie des coupes en fin d'aménagement en raison de l'état actuel des peuplements.
- la mise en régénération naturelle d'une partie des peuplements médiocres et dépérissants de pin sylvestre (parcelle 7) au profit de toute régénération naturelle, et notamment les remontées feuillues
- la mise en régénération de peuplements nouvellement intégrés à la forêt communale, proches de l'exploitabilité compte tenu de la valeur limitée des bois.
- l'ouverture de 1 800 m de pistes d'exploitation avec fermeture au public dès leur ouverture.

Document ONF

Le volume présumé récoltable s'estime à 3 846 m3, soit 192 m3/an.

L'effort de régénération s'appuie sur l'ouverture en régénération de 12,23 ha (parquets).

Un objectif de 9,12 ha régénérés en fin d'aménagement est fixé (dont 0,14 ha à planter en cèdre de l'Atlas en parcelle 5).

L'obligation réglementaire de débroussaillement pour les dessertes situées en forêt est marginale et ne concerne qu'un linéaire de 350 m sur la route de Joubelle.

L'entretien des voies d'accès à la forêt doit également être assuré mais n'est pas pris en compte dans l'estimatif de bilan financier.

En parcelle 7, les pelouses sèches ne seront pas boisées et les éclaircies à pratiquer en zone de hêtraie potentielle viseront à favoriser la dynamique du hêtre, encore quasi inexistant sur la station concernée, occupée par un faciès à pin sylvestre.

En matière d'accueil du public, la piste envisagée en parcelle 6 devra être également étudiée dans une optique de liaison pédestre entre haut et bas de versant, avec interdiction aux véhicules motorisés.
Les possibilités de création d'une aire d'accueil en parcelle 8 seront à étudier mais le coût de cette opération n'est pas évalué dans le présent aménagement.

Evaluation d'incidence Natura 2000

L'annexe 5.2 fait le point du contexte Natura 2000 concernant la parcelle 7.

La gestion proposée vise à préserver les enjeux diagnostiqués sur ce secteur et l'aménagement proposé apparaît sans incidence vis-à-vis des habitats d'intérêt communautaire répertoriés.

Document ONF

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 - Situation administrative	
Nom de l'aménagement	**AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAVINES LE LAC**
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	05 - Hautes-Alpes	
Communes de situation	Savines le Lac	
Région nationale IFN de référence	714- Embrunais	
Schéma régional d'aménagement de référence	Montagnes alpines	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

1.1.2 - Période d'application	Année début	Année échéance
	2014	2033

1.1.3 - Détail des forêts aménagées			*Dernier aménagement*		
Dénomination	Identifiant national forêt	**Surface cadastrale**	*Date arrêté*	*Année de début*	*Année d'échéance*
Forêt communale de Savines le Lac	F16563A	125,19 91 ha	*26/02/1991*	*1991*	*2010*

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	125,19 91 ha
Surface retenue pour la gestion	128,95 ha
Surface boisée en début d'aménagement	104,19 ha
Surface en sylviculture de production	88,16 ha

COMMENTAIRES :
La surface boisée représente 81% de la surface totale de la forêt.
La surface en sylviculture de production représente 68% de la surface totale de la forêt.

Document ONF

1.2 La forêt dans son territoire

1.2.1 - Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	**Enjeu sans objet**	**Enjeu faible ou ordinaire ou local**	**Enjeu moyen ou reconnu**	**Enjeu fort**	**Total**
Production ligneuse	41 ha	21 ha	67 ha		**129 ha**
Biodiversité			129 ha		**129 ha**
Paysage, accueil, eau potable		99 ha	30 ha		**129 ha**
Protection contre les risques naturels		61 ha	68 ha		**129 ha**

COMMENTAIRES :
Les potentialités de production ligneuse restent limitées.
La forêt est située en totalité en zone d'adhésion du parc national des Ecrins ce qui la situe à un niveau d'enjeu écologique reconnu.
Il n'existe aucun captage de source pour l'alimentation en eau potable en forêt, mais une partie est concernée par une fréquentation importante et une visibilité forte à partir de voies ou secteurs très fréquentés.
La protection contre les risques naturels présente un niveau d'enjeu "reconnu" en amont de secteurs urbanisés ou de voie de communication (parcelles 5, 6, 7,8).

1.2.2 - Cadre réglementaire	Surface concernée	Références ou nom

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage…

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

1.2.3 - Eléments du territoire orientant les décisions	Surface concernée	Références ou nom
Aire d'adhésion de parc national	129 ha	Parc National des Ecrins (totalité de la forêt)
Natura 2000 habitats (ZSC)	15 ha	FR9301523 : Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse
ZNIEFF de type I	15 ha	05100164 : Forêt Domaniale de Boscodon - cirque et forêt de Morgon - bois de Bragousse - versant ouest de la crête du Lauzet et du Pouzenc
ZNIEFF de type II	74 ha	05117100 : Bocage de Prunières et de Saint-Apollinaire (71,59 ha) 05118100 : Plan d'eau du lac de barrage de Serre-Ponçon, certaines de ses rives à l'aval du pont de Savines et zones humides de Peyre Blanc (2,89 ha).

Document ONF

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
La forêt est située en totalité en zone d'adhésion du Parc National des Ecrins.
La surface située dans le site Natura 2000 (15 ha) concerne la parcelle 7. Les habitats d'intérêt communautaire concernés sont listés en annexe 5.2. Les incidences sur la gestion forestière concernent :
- le maintien de pelouses sèches en milieu ouvert (surface très limitée)
- le renforcement du hêtre dans la station de hêtraie, où il est peu présent actuellement, mais situé en conditions supraméditerranéennes a priori peu favorables à cette espèce dans un contexte de changement climatique.

1.2.4 - Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	**Surface concernée**
Problèmes sanitaires graves	50 ha
Déséquilibre grande faune / flore	22 ha
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Une grande partie des peuplements de pins sylvestres de l'étage supraméditerranéen, ainsi que les pins noirs en stations marneuses d'adret superficielles sont fortement touchés par le gui et présentent des signes de dépérissement marqués, imposant des récoltes anticipées et des raccourcissements des âges d'exploitabilité.
Les dégâts de gibier sont visibles en parcelles 1 et 7 (plantations de mélèze) et il apparaît nécessaire de revoir à la hausse le plan de chasse détaillé ci-dessous.

Les attributions du plan de chasse au cours des dernières années sur le territoire de la commune de Savines-le-Lac (hors terrains domaniaux) s'établissent comme suit :

	Années							
	2010		2011		2012		2013	
Animaux	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé
Chevreuil	11	7	11	11	13	13	13	**

** non connu à ce jour

1.2.5 - Eléments imposant des mesures particulières	**Surface concernée**
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	15 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Les conditions topographiques sont particulièrement difficiles en parcelles 5 et 6 (partie), ce qui limite fortement les possibilités d'exploitation en regard de la valeur des bois et des contraintes de protection.
Le surplus de la forêt ne présente pas de difficulté d'exploitation majeure dans un contexte de forêt de montagne, mais demande des compléments de desserte pour pouvoir assurer la mobilisation des coupes.

Document ONF

1.2.6 - Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	Surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête…

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.3.1 - Altitudes extrêmes	Minimum	Maximum
	790 m	1 775 m

1.3.2 - Unités stationnelles

Code	Libellé	Surface	% surface décrite
AMMO1	Stations d'adret du montagnard moyen de faibles potentialités	0,75 ha	1%
AMMO2	Stations d'adret du montagnard moyen de potentialités moyennes	15,41 ha	12%
AMSU1	Stations d'adret du montagnard supérieur de faibles potentialités	1,19 ha	1%
ASME1	Stations d'adret du supraméditerranéen de faibles potentialités	19,17 ha	15%
ASME2	Stations d'adret du supraméditerranéen de potentialités moyennes	47,63 ha	37%
ASME3	Stations d'adret du supraméditerranéen de bonnes potentialités	2,17 ha	2%
UMIN1	Stations d'ubac du montagnard inférieur de faibles potentialités	0,14 ha	0%
UMIN2	Stations d'ubac du montagnard inférieur de potentialités moyennes	4,71 ha	4%
UMMO2	Stations d'ubac du montagnard moyen de potentialités moyennes	0,22 ha	0%
UMSU1	Stations d'ubac du montagnard supérieur de faibles potentialités	1,15 ha	1%
USME1	Stations d'ubac du supraméditerranéen de faibles potentialités	8,29 ha	6%
USME2	Stations d'ubac du supraméditerranéen de potentialités moyennes	14,87 ha	12%
Divers	Vides définitifs du supraméditerranéen	11,42 ha	9%
Divers	Vides définitifs du montagnard moyen	1,69 ha	1%
Divers	Vides définitifs du montagnard inférieur	0,14 ha	0%
	TOTAL	**128,95 ha**	

COMMENTAIRES :
Les stations d'adret représentent 75% de la surface de la forêt.
L'étage supraméditerranéen représente 80% de la surface de la forêt et l'étage montagnard moyen 14%.
Les stations jugées de niveau de potentialité moyen représentent 64% de la surface de la forêt.
Les stations de bonnes potentialités sont très limitées (2% - parcelle 7).

Document ONF

1.3.3 - Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Pin noir d'Autriche	49%
Pin sylvestre	25%
Mélèze d'Europe	10%
Cèdre de l'Atlas	2%
Pin à crochets	0%
Chêne pubescent	8%
Hêtre	1%
Autre Feuillus	5%
TOTAL	**100%**

COMMENTAIRES :
Le pin noir est l'essence majoritaire, issus de boisement des années 1960 - 1970 et 2000.
Le pin sylvestre est d'origine naturelle, tout comme les feuillus.

1.3.4 - Répartition des types de peuplement

Code	Libellé	Surface	% Surface décrite
CED-LP	Anciennes plantations de cèdre au stade gaulis - petits bois (35 ans)	0,62 ha	0%
CED-PM	Anciennes plantations de cèdre au stade petits bois/bois moyens (45 ans)	0,56 ha	0%
CHE/A.F-PM	Peuplements mélangés de chêne pubescent et et autres feuillus au stade gaulis-petits bois	9,69 ha	8%
FDV-LP	Peuplements de feuillus divers de colonistaion anciennes (gaulis-petits bois)	0,91 ha	1%
MEL-R	Plantations de mélèze de moins de 20 ans	1,57 ha	1%
MEL-PM	Futaie de mélèze au stade petits bois-bois moyens (xx ans)	1,82 ha	1%
MEL/P.S-L	Plantations de mélèze de moins de 20 ans partiellemnt colonisées par le pin sylvestre (xx ans)	7,62 ha	6%
MEL/P.S-PM	Futaie adulte de mélèze et pin sylvestre au stade petits bois-bois moyens (xx ans)	3,37 ha	3%
P.O-P	Futaie de pin noir d'Autriche au stade petits bois (xx ans) - Très localement stade gaulis	28,77 ha	22%
P.O-PM	Futaie de pin noir d'Autriche au stade petits bois-bois moyens (xx ans) Localement présence de chêne pubescent	15,06 ha	12%
P.O-MG	Futaie adulte de pin noir d'Autriche au stade bois moyens-gros bois	0,18 ha	0%
P.O-Z	Peuplement malvenant de pin noir d'Autriche	4,01 ha	3%
P.O/P.S-PM	Futaie mélangée de pin noir d'Autriche et pin sylvestre au stade petits bois et/ou bois moyens	5,78 ha	4%
P.S-P	Futaie de pin sylvestre au stade petits bois	6,59 ha	5%
P.S-PM	Futaie de pin sylvestre au stade petits bois - bois moyens	3,64 ha	3%
P.S-MG	Futaie de pin sylvestre au stade bois moyens - gros bois	0,44 ha	0%
P.S-Z	Peuplement malvenant de pin sylvestre (localement mélangé de feuillus)	9,17 ha	7%
P.S/A.F-PM	Futaie mélangée de pin sylvestre et feuillus divers au stade petits bois - bois moyens (localement gaulis - petits bois)	4,39 ha	3%
LANd	Landes en cours de colonistaion par le pin sylvestre et les feuillus	8,61 ha	7%
VB	Vides susceptibles de boisement	2,89 ha	2%
VNBe	Vides définitifs en érosion	7,80 ha	6%
VNBr	Vides définitifs sur substrat dur	4,26 ha	3%
VNBt	Emprises de lignes de transport d'électricité	0,91 ha	1%
VNBz	Autres vides définitifs	0,29 ha	0%
	TOTAL	**128,95 ha**	

Document ONF

COMMENTAIRES :
Les peuplements de pin noir sont dominants. Ils correspondent à des plantations réalisées entre 1966 et 1975 sur des terrains qui n'étaient pas propriété de la commune.
Quelques plantations de cèdre ont également été effectuées.
Des plantations plus récentes ont été effectuées dans le cadre de l'aménagement précédent (parcelles 1 et 7 : mélèze, pin noir et cèdre).
L'état sanitaire des peuplements est préoccupant dans les stations les plus superficielles d'adret et la qualité des peuplements de pin est très limitée.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements sylvicoles	Surface préconisée	Aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	37,50 ha	*88,10 ha*
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	50,66 ha	
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	40,79 ha	*21,17 ha*
TOTAL	**128,95 ha**	

COMMENTAIRES :
L'aménagement antérieur prévoyait une évolution à terme vers un traitement en futaie irrégulière ou jardinée, traitement repris par l'arrêté d'approbation de l'aménagement.
Le traitement effectivement préconisé par l'aménagement correspondait en fait à un traitement de futaie régulière ou futaie par parquets avec groupe de régénération et d'amélioration. C'est donc cette réalité qui a été mentionnée ci-dessus.

Document ONF

2.2.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	**Précisions**	**Surface en sylviculture de product.**	**%**	**Age retenu** *(suivi surfacique)*	**Diamètre retenu**
Mélèze d'Europe	Montagnard moyen	7,69 ha	8,7%	140	50
Pin noir d'Autriche	Stations de potentialités moyennes	57,93 ha	65,7%	100	35
Pin noir d'Autriche	Stations de faibles potentialités	13,20 ha	15,0%	100	25
Pin sylvestre	Montagnard moyen	7,54 ha	8,6%	140	40
Cèdre de l'Atlas	Plantations localisées en supraméditerranéen	1,80 ha	2,0%	140	50
	TOTAL	**88,16 ha**			

COMMENTAIRES :
Le pin sylvestre, bien que présent dans l'étage supraméditerranéen, n'est pas retenu comme essence objectif en raison d'un état sanitaire préoccupant.
Le chêne pubescent sera favorisé en essence d'accompagnement.
Le hêtre, très peu présent, mentionné comme habitat d'intérêt communautaire en partie de parcelle 7, situé dans l'étage supraméditerranéen, sera préservé et favorisé, même si le contexte de changement climatique pressenti doit inciter à une certaine prudence sur ce point.

2.3 Effort de régénération

2.3.1 - Aménagement passé	***Surface***
Surface à régénérer prévue	11,30 ha
Surface effectivement régénérée	10,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

COMMENTAIRES :
La surface effectivement régénérée est proche de la surface prévue.
La surface prévue en parcelle 1 a été plantée en mélèze, mais une partie de la plantation a été détruite par le gibier et le pin sylvestre est venu compléter la régénération.
En parcelle 7, la surface effectivement plantée est restée en deça de l'objectif : plantation de mélèze dominant avec cèdre et pin noir.

2.3.2 - Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	**88,16 ha**
Surface d'équilibre (Se)	16,49 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	7,35 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	8,40 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	12,23 ha
Surface à ouvrir (So)	12,23 ha
Surface à terminer (St)	9,12 ha
Surface à reconstituer ou prévue à boiser *(sans coupe)*	

COMMENTAIRES :
A la surface disponible à l'ouverture en régénération ci-dessus sont à ajouter 3,28 ha de peuplements malvenants et 4,34 ha de vides susceptibles de boisement.

Document ONF

2.4 Classement des unités de gestion

Le classement des unités de gestion est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Division	Observations
Code	Libellé									
AME	Amélioration	3	a	15,27	10,85					
		4	a	8,24	7,10					
		6	a	16,41	12,03					
		8	a	8,36	7,52					
PAR	Futaie par parquets	1	p	20,41	15,23	3,64	3,64			
		2	p	15,05	12,26	0,62	0,62			
		5	p	13,54		3,09	3,23			
		7	p	9,63	9,63	4,88	4,88			
HSYP	Hors sylviculture de protection	5	o	15,48						
		7	o	6,56						
			Totaux	**128,95**	**74,62**	**12,23**	**12,37**			

COMMENTAIRES :
Les unités de gestion classées en futaie par parquets correspondent à des zones devant faire l'objet d'interventions mixtes de régénération par parquets et d'amélioration.
Les unités de gestion classées en amélioration correspondent à des zones ne devant faire l'objet que d'interventions d'amélioration sur tout ou partie de l'unité de gestion.
Les unités de gestion classées hors sylviculture de protection correspondent à des zones non susceptibles de gestion sylvicole économiquement équilibrée mais jouant un rôle avéré de protection contre les risques naturels d'enjeux situés à l'aval.

Document ONF

2.5 Programme d'actions : coupes

2.5.1 - Programme d'assiette des coupes

Le tableau ci-dessous détaille le programme d'assiette des coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de peuplement	Code coupe	Volume présumé	*VPR /Ha*	*Conditionnel*
	P^lle	UG	Partie d'UG								
2016	1	1.p		PAR	15,23 ha	8,30 ha	MEM	RPQ	608	73	
2018	7	7.p		PAR	9,63 ha	6,20 ha	P.S	RPQ	334	54	
2020	8	8.a		AME	8,36 ha	4,72 ha	P.O	AMEL	275	58	
2023	5	5.p		PAR	13,54 ha	12,68 ha	PNM	RPQ	1025	81	
	6	6.a		AME	16,41 ha	9,32 ha	PNM	AMEL	419	45	
2028	2	2.p		PAR	15,05 ha	11,47 ha	PNM	RPQ	462	40	
	3	3.a		AME	15,27 ha	6,91 ha	PNM	AMEL	317	46	
	4	4.a		AME	8,24 ha	1,18 ha	P.O	AMEL	46	39	
Total						**60,78 ha**			**3486**	**57**	

2.5.2 - Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

Motif	Localisation	Prescriptions
Hêtraie potentielle Natura2000	Parcelle 7	Préservation des feuillus et travail au profit du hêtre

2.5.3 - Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter

G total à récolter durant aménagement	498 m²
Volume bois fort total à récolter durant aménagement	3 486 m³

(Hors coupes conditionnelles)

COMMENTAIRES :
Les coupes codifiées "RPQ" correspondent à des interventions mixtes de régénération (ensemencement) et d'amélioration sur l'unité de gestion concernée.

Document ONF

2.5 Programme d'actions : travaux

Le détail des travaux à réaliser au cours de l'aménagement est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

2.5.3 - Travaux sylvicoles

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Nettoiements après coupe de régénération	5.p (un. 5)	3,00		6 000 €	I
	Boisement en cèdre de l'Atlas	5.p (un. 13)	0,14		490 €	I
				Total	**6 490 €**	
				soit annuellement	325 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :
Les opérations dans les peuplements, limitées, concernent les régénérations en parcelle 5 (régénération naturelle : unité 5 et plantation de cèdre en limite basse de forêt : unité 13).

2.5.4 - Travaux d'infrastructure

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Création de pistes d'exploitation	Plles 1, 2, 6, 8	1800 m		14 400 €	I
			Total	**14 400 €**	
			soit annuellement	720 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :
Les pistes d'exploitation sont nécessaires pour la réalisation des coupes envisagées.
Ces dessertes sont à concevoir de façon à pouvoir assurer un rôle dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.

2.5.5 - Travaux non sylvicoles

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Ouverture et balisage du nouveau périmètre et remise à niveau du périmètre existant (compte tenu des remises à niveau déjà effectuées)	Diverses	13 km		11 000 €	I
Entretien courant des limites et du parcellaire	Forêt			3 000 €	E
Débroussaillement réglementaire route de Joubelle	Plle 1		Pour la partie concernant la forêt	600 €	E
			Total	**14 600 €**	
			soit annuellement	730 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :
L'effort important de remise à niveau du périmètre entrepris ces dernières années doit être poursuivi.
Un entretien courant "plus léger" devra être assuré par la suite.

Document ONF

2.6 Engagement environnemental

2.6.1 - Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	19,46 ha

COMMENTAIRES :
19 % de la surface boisée sont classés hors sylviculture. Il n'est donc pas prévu d'îlots de vieillissement ou de sénescence.

2.6.2 - Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu (oui / non)
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes…)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Sans objet

COMMENTAIRES :
Par ailleurs des règles de gestion spécifique et un diagnostic Natura 2000 ont été donnés en annexe 5.2.

2.6.3 - Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	**Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable**

COMMENTAIRES :
Voir évaluation des incidences Natura 2000 en annexe 5.2.

Document ONF

3.5 - Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (forêts domaniales)	
Délibération de la collectivité propriétaire	21/01/14

COMMENTAIRES :
En intégrant les financements prévisionnels, le bilan de gestion ressort à l'équilibre.

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction :
Guy CALES, Chef de projet aménagement

Etude de terrain et inventaires :
Gabriel MARIN, et l'équipe de l'Unité Territoriale d'Embrunais/Savinois

Cartographie :
Willy PINET, Lucien FAFAILLE, Opérateurs SIG

Rédigé le 13/12/2013
par Le chef du projet d'aménagement
Signé : Guy CALES

Vérifié le 18/12/2013
par Le resp. aménagement de l'Agence
Signé : Guy CALES

Proposé le 20/12/2013
par La directrice d'agence
Signé : Françoise DECAIX

Proposé à Aix-en-Provence le 2/10/2014
par le Directeur Territorial Méditerranée,
Pour le Directeur Territorial et par délégation,
Le Directeur Forêt,

Alain CASTAN

Document ONF

ANNEXES

1 - CARTE DE LOCALISATION DES ENJEUX
  1.1 – Enjeu de production et enjeu écologique
  1.2 – Enjeu social et enjeu de protection contre les risques naturels

2 - ETAT DES PARCELLES CADASTRALES RELEVANT DU REGIME FORESTIER

3 - ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE DE GESTION ET DES UNITES DE GESTION

4 - CARTE DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

5 - HABIITATS NATURELS – NATURA 2000
  5.1 – Carte des habitats naturels
  5.2 – Enjeux Natura2000 et évaluation d'incidence

6 - CARTE DES GROUPES DE STATIONS

7 - CARTE DES TYPES DE PEUPLEMENTS
  7.1 – Carte des types de peuplements (essences et structure)
  7.2 – Carte des classes d'âge

8 - TABLEAU DE REPARTITION DES TYPES DE PEUPLEMENTS PAR UNITE DE GESTION

9 - CARTE DE L'AMENAGEMENT ANTERIEUR

10 - CARTE DE L'ETAT DES LIMITES

11 - CARTE D'AMENAGEMENT

12 - PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DETAILLE PAR UNITES DE PEUPLEMENT

13 - CARTE DES EQUIPEMENTS

14 - INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS

15 - CARTE DES INTERVENTIONS

Document ONF

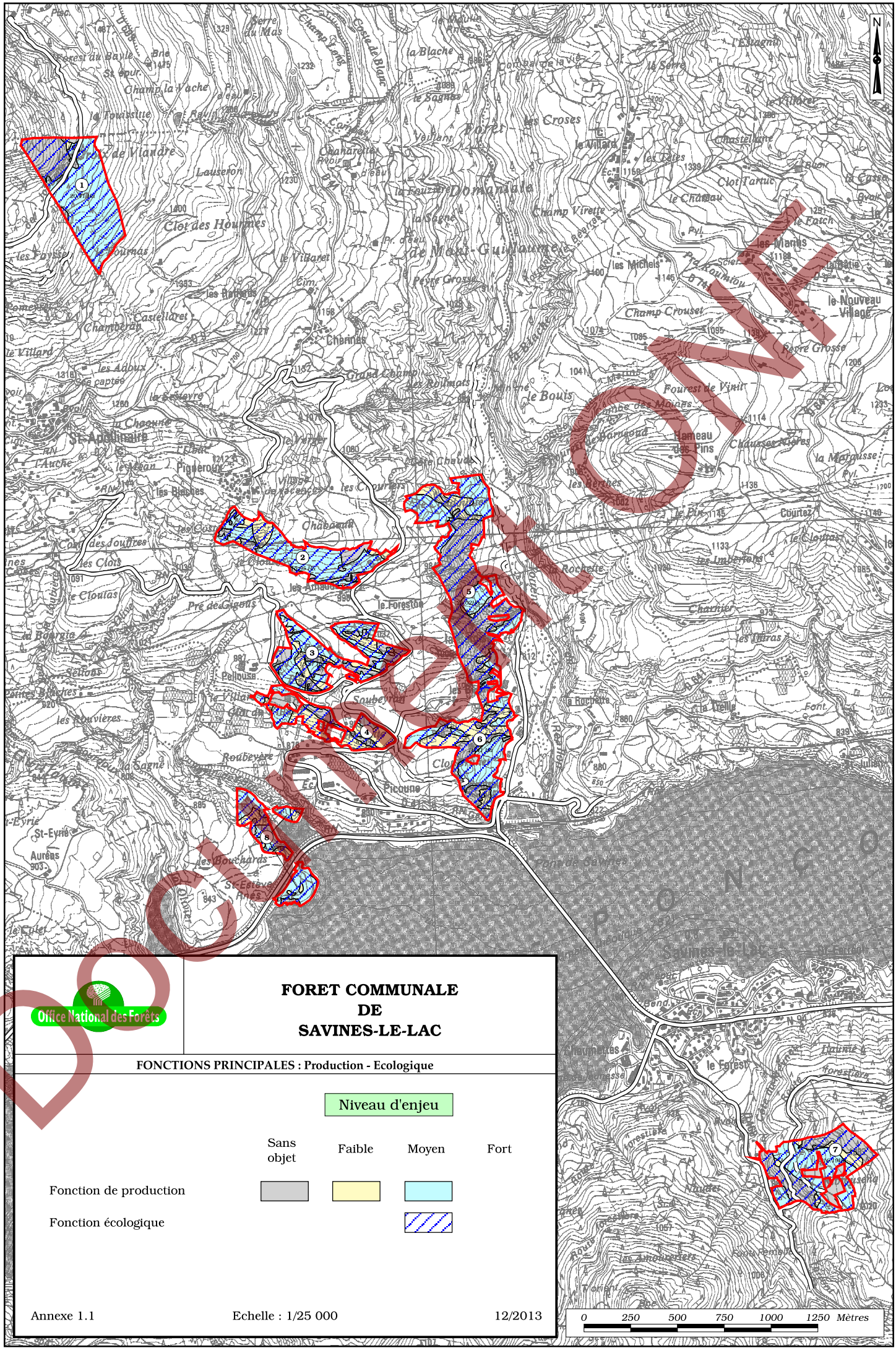

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE SAVINES-LE-LAC

FONCTIONS PRINCIPALES : Production - Ecologique

Niveau d'enjeu

	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Fonction de production				
Fonction écologique				

Annexe 1.1 Echelle : 1/25 000 12/2013

DOCUMENT DE TRAVAIL

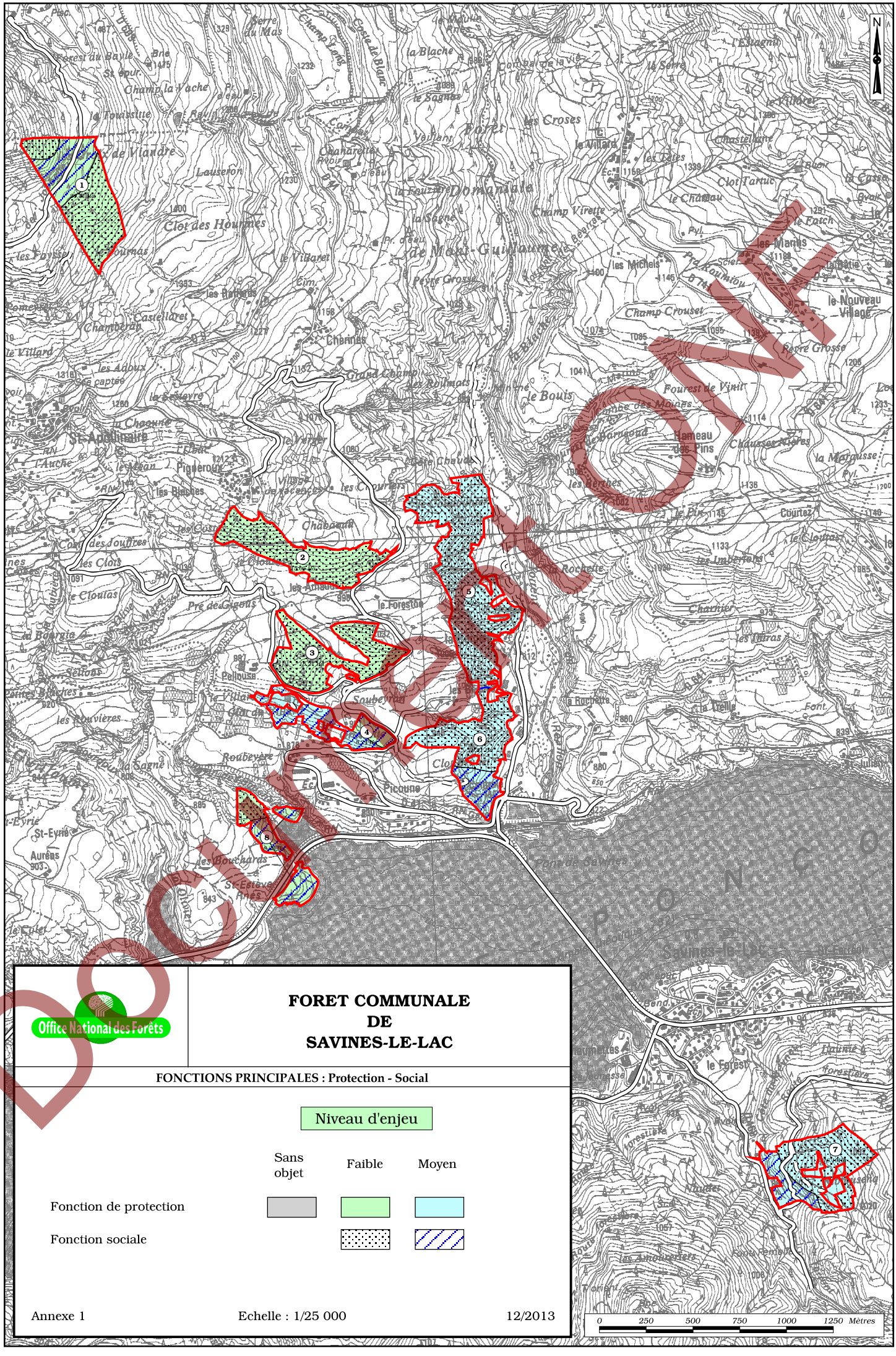
N
1
2
3
4
5
6
7
8
Office National des Forêts
FORET COMMUNALE
DE
SAVINES-LE-LAC
FONCTIONS PRINCIPALES : Protection - Social
Niveau d'enjeu
Sans objet
Faible
Moyen
Fonction de protection
Fonction sociale
Annexe 1
Echelle : 1/25 000
12/2013
0 250 500 750 1000 1250 Mètres
DOCUMENT NON CONTRACTUEL

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
AH	83p	Champ d'Oddou	0,1800	0,0824	
AH	84	Champ d'Oddou	0,0520	0,0520	
AH	85p	Champ d'Oddou	0,2730	0,0583	
AH	94	Clot Brunet	0,6940	0,6940	
AH	95	Clot Brunet	0,2220	0,2220	
AH	96	Clot Brunet	0,4950	0,4950	
AH	98	Clot Brunet	0,1380	0,1380	
AH	99	Clot Brunet	0,5890	0,5890	
AH	100	Clot Brunet	0,5880	0,5880	
AH	101	Clot Brunet	0,8580	0,8580	
AH	102	Clot Brunet	0,4200	0,4200	
AH	103	Clot Brunet	0,1650	0,1650	
AH	104p	Clot Brunet	0,1530	0,1348	
AH	106	Clot Brunet	0,3240	0,3240	
AH	107	Clot Brunet	0,1196	0,1196	
AH	112	Clot Brunet	0,2890	0,2890	
AH	113	Clot Brunet	0,3010	0,3010	
AH	114	Clot Brunet	0,0590	0,0590	
AH	115	Clot Brunet	0,0520	0,0520	
AH	116	Clot Brunet	0,5640	0,5640	
AH	117	Clot Brunet	0,0930	0,0930	
AH	118	Clot Brunet	0,0210	0,0210	
AH	119	Clot Brunet	0,2480	0,2480	
AH	122	Clot Brunet	0,1770	0,1770	
AH	247p	Clot Brunet	0,1896	0,1263	
AH	327	Clot Brunet	0,3637	0,3637	
B	293	Ribiouzenq	0,2637	0,2637	
B	297	Ribiouzenq	0,0976	0,0976	
B	298	Ribiouzenq	1,9810	1,9810	
B	299	Ribiouzenq	0,1580	0,1580	
B	300	Ribiouzenq	0,8136	0,8136	
B	301	Ribiouzenq	0,0370	0,0370	
B	302	Ribiouzenq	0,0250	0,0250	
B	303	Ribiouzenq	0,1090	0,1090	
B	304	Ribiouzenq	0,1245	0,1245	
B	305	Ribiouzenq	0,4569	0,4569	
B	306	Ribiouzenq	0,5678	0,5678	
B	308	Ribiouzenq	0,0770	0,0770	
B	309	Ribiouzenq	0,1450	0,1450	
B	310	Ribiouzenq	0,1610	0,1610	
B	311	Ribiouzenq	0,2184	0,2184	
B	313	Ribiouzenq	0,2430	0,2430	
B	315	Ribiouzenq	3,5710	3,5710	
B	318	Ribiouzenq	0,0210	0,0210	
B	321	Ribiouzenq	1,0067	1,0067	
B	323	Ribiouzenq	0,7130	0,7130	
B	324	Ribiouzenc	0,2394	0,2394	
B	325	Ribiouzenc	2,6665	2,6665	
B	326	Ribiouzenq	0,1092	0,1092	
B	327	Ribiouzenq	0,2595	0,2595	
B	335	Cournugou et la Rourie	0,3390	0,3390	
B	339	Cournugou et la Rourie	0,0188	0,0188	
D	215	Saint Esteve et Perrotin	0,4462	0,4462	
D	216	Saint Esteve et Perrotin	2,0875	2,0875	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
D	217	Saint Esteve et Perrotin	0,1040	0,1040	
D	218	Saint Esteve et Perrotin	0,0570	0,0570	
D	219	Saint Esteve et Perrotin	0,0260	0,0260	
D	220	Saint Esteve et Perrotin	0,0412	0,0412	
D	221	Saint Esteve et Perrotin	0,0450	0,0450	
D	240	La Combe	0,2660	0,2660	
D	241	La Combe	0,2290	0,2290	
D	242p	La Combe	3,0748	2,9336	
D	263	Champ Garnier	0,1827	0,1827	
D	264	Champ Garnier	0,6285	0,6285	
E	65p	Le Villard	1,1700	0,3913	
E	124p	Roubeyere	1,7870	1,7551	
E	134	Roubeyere	0,0138	0,0138	
E	135	Roubeyere	0,0765	0,0765	
E	139	Roubeyere	0,6486	0,6486	
E	190p	Grassette	1,4170	1,3870	
E	193	Grassette	0,0655	0,0655	
E	194	Grassette	1,7330	1,7330	
E	199	Grassette	0,1327	0,1327	
E	206	Grassette	0,0383	0,0383	
E	283	Lentille	0,7550	0,7550	
F	1p	Lauseron	32,1534	21,3402	
F	1081	Le Coudounier	0,1080	0,1080	
F	1082p	Le Coudounier	0,6798	0,6496	
F	1086p	Le Coudounier	0,3772	0,2103	
F	1087	Le Coudounier	0,0825	0,0825	
F	1088	Le Coudounier	0,1430	0,1430	
F	1089	Le Coudounier	0,8253	0,8253	
F	1090	Derrière le Château	0,6488	0,6488	
F	1091	Derrière le Château	0,5032	0,5032	
F	1092	Derrière le Château	0,1102	0,1102	
F	1093	Derrière le Château	0,5150	0,5150	
F	1094	Derrière le Château	1,7739	1,7739	
F	1095	Derrière le Château	4,5291	4,5291	
F	1105	Derrière le Château	1,6464	1,6464	
F	1106	Derrière le Château	0,1610	0,1610	
F	1107	Derrière le Château	0,8925	0,8925	
F	1110	Derrière le Château	0,1606	0,1606	
F	1111	Derrière le Château	0,2842	0,2842	
F	1112	Derrière le Château	0,0602	0,0602	
F	1115	Derrière le Château	0,0280	0,0280	
F	1116	Derrière le Château	1,5178	1,5178	
F	1117	Derrière le Château	0,6906	0,6906	
F	1118	Derrière le Château	0,2414	0,2414	
F	1120	Derrière le Château	1,2824	1,2824	
F	1121	Derrière le Château	1,1382	1,1382	
F	1172	La Croix	2,3630	2,3630	
F	1173p	La Croix	0,8599	0,3785	
F	1191	La Croix	0,0874	0,0874	
F	1193	La Croix	0,2310	0,2310	
F	1194	La Croix	0,3260	0,3260	
F	1195	La Croix	0,2566	0,2566	
F	1206p	Le Fourestou	0,6800	0,2798	
F	1207p	Le Fourestou	1,3530	0,1397	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
F	1208	Le Fourestou	0,9596	0,9596	
F	1210p	Le Fourestou	0,7500	0,0379	
F	1264p	Les Begues	3,2922	3,1925	
F	1265	Les Begues	1,5964	1,5964	
F	1268	Soubeyran	1,8520	1,8520	
F	1316	Soubeyran	1,5370	1,5370	
F	1327	Soubeyran	0,8980	0,8980	
F	1328	Soubeyran	0,1591	0,1591	
F	1329	Soubeyran	2,6980	2,6980	
F	1330	Combe Chanare	1,5580	1,5580	
F	1331p	Combe Chanare	1,4476	0,2311	
F	1337	Combe Chanare	3,1644	3,1644	
F	1347	Combe Chanare	0,8160	0,8160	
F	1358p	Les Arnauds	1,3150	1,2851	
F	1378	Les Arnauds	0,1164	0,1164	
F	1380	Les Arnauds	0,0100	0,0100	
F	1381	Les Arnauds	0,2928	0,2928	
F	1382	Les Arnauds	0,1086	0,1086	
F	1383	Les Arnauds	0,8680	0,8680	
F	1392	Les Arnauds	0,4033	0,4033	
F	1393	Les Arnauds	0,0734	0,0734	
F	1394	Les Arnauds	0,0790	0,0790	
F	1395	Les Arnauds	0,4400	0,4400	
F	1396	Les Arnauds	2,3497	2,3497	
F	1397	Les Arnauds	1,4945	1,4945	
F	1400	Les Arnauds	0,7335	0,7335	
F	1402p	Les Arnauds	1,4921	0,8611	
F	1404p	Les Arnauds	9,5241	5,4724	
F	1471	La Paroisse	0,1330	0,1330	
F	1472	La Paroisse	0,0350	0,0350	
F	1473	La Paroisse	0,2890	0,2890	
F	1474	La Paroisse	0,5312	0,5312	
F	1475	La Paroisse	0,0242	0,0242	
F	1476	La Paroisse	0,2813	0,2813	
F	1497	La Paroisse	1,2990	1,2990	
F	1498	La Paroisse	0,4387	0,4387	
F	1499	La Paroisse	0,9284	0,9284	
F	1500	La Paroisse	0,9032	0,9032	
F	1501	La Paroisse	0,2916	0,2916	
F	1503	La Paroisse	0,2725	0,2725	
F	1504p	La Paroisse	0,3465	0,2454	
F	1528	Destouerbe	0,0010	0,0010	
F	1530	Destouerbe	0,1412	0,1412	
F	1531	Destouerbe	0,0550	0,0550	
F	1532	Destouerbe	0,8352	0,8352	
F	1533	Destouerbe	0,4048	0,4048	
F	1534	Destouerbe	0,3130	0,3130	
F	1535	Destouerbe	0,1450	0,1450	
F	1536	Destouerbe	0,0660	0,0660	
F	1537	Destouerbe	0,5268	0,5268	
F	1538	Destouerbe	0,1805	0,1805	
F	1539	Destouerbe	0,7240	0,7240	
F	1540	Destouerbe	0,2288	0,2288	
F	1544	Destouerbe	0,0744	0,0744	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
F	1545	Destouerbe	0,1087	0,1087	
F	1547	Destouerbe	0,0675	0,0675	
F	1703	Destouerbe	0,4121	0,4121	
F	1709	Destouerbe	0,0156	0,0156	
F	1912p	Combe Chanare	2,7397	2,6346	
		Total	**146,6270**	**125,1991**	

Document ONF

ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE DE GESTION

Parcelle	Surface totale	Unités de gestion	Surface unités de gestion	Classement	Surface boisée	Surface en sylviculture
1	20,41	1.p	20,41	PAR	15,76	15,23
2	15,05	2.p	15,05	PAR	12,82	12,26
3	15,27	3.a	15,27	AME	12,53	10,85
4	8,24	4.a	8,24	AME	5,69	7,10
5	29,02	5.o	15,48	HSYP	9,10	
		5.p	13,54	PAR	13,40	13,54
6	16,41	6.a	16,41	AME	12,33	12,03
7	16,19	7.o	6,56	HSYP	5,72	
		7.p	9,63	PAR	9,31	9,63
8	8,36	8.a	8,36	AME	7,53	7,52
Total	**128,95**		**128,95**		**104,19**	**88,16**

Document ONF

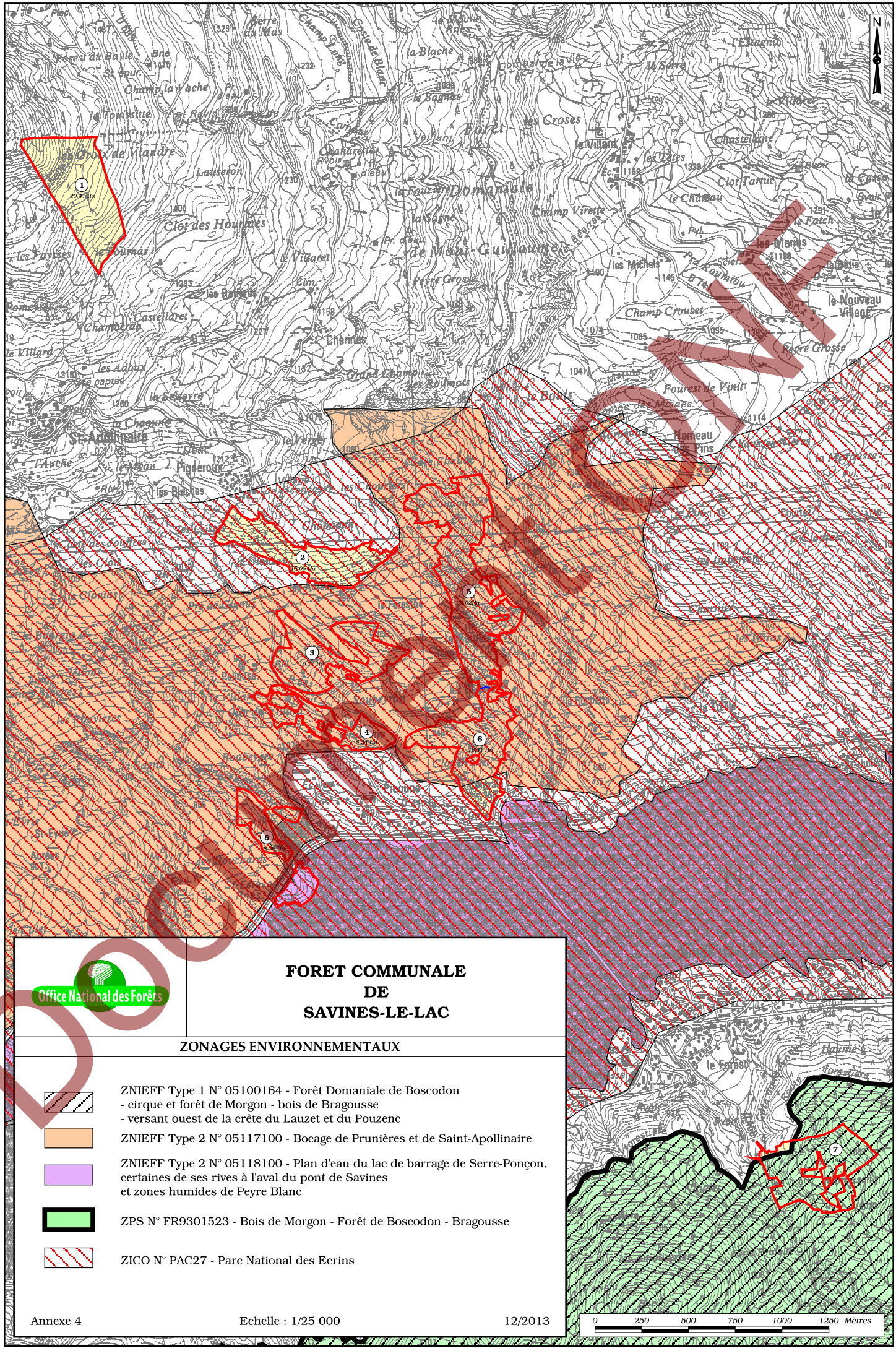

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE SAVINES-LE-LAC

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

ZNIEFF Type 1 N° 05100164 - Forêt Domaniale de Boscodon
- cirque et forêt de Morgon - bois de Bragousse
- versant ouest de la crête du Lauzet et du Pouzenc

ZNIEFF Type 2 N° 05117100 - Bocage de Prunières et de Saint-Apollinaire

ZNIEFF Type 2 N° 05118100 - Plan d'eau du lac de barrage de Serre-Ponçon, certaines de ses rives à l'aval du pont de Savines et zones humides de Peyre Blanc

ZPS N° FR9301523 - Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse

ZICO N° PAC27 - Parc National des Ecrins

Annexe 4 Echelle : 1/25 000 12/2013

DOCUMENT

FORET COMMUNALE DE SAVINES-LE-LAC

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

	6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
	9150	Hêtraies calcicoles
	8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes
		Habitats hors directive

Annexe 5.1 Echelle : 1/5 000 12/2013

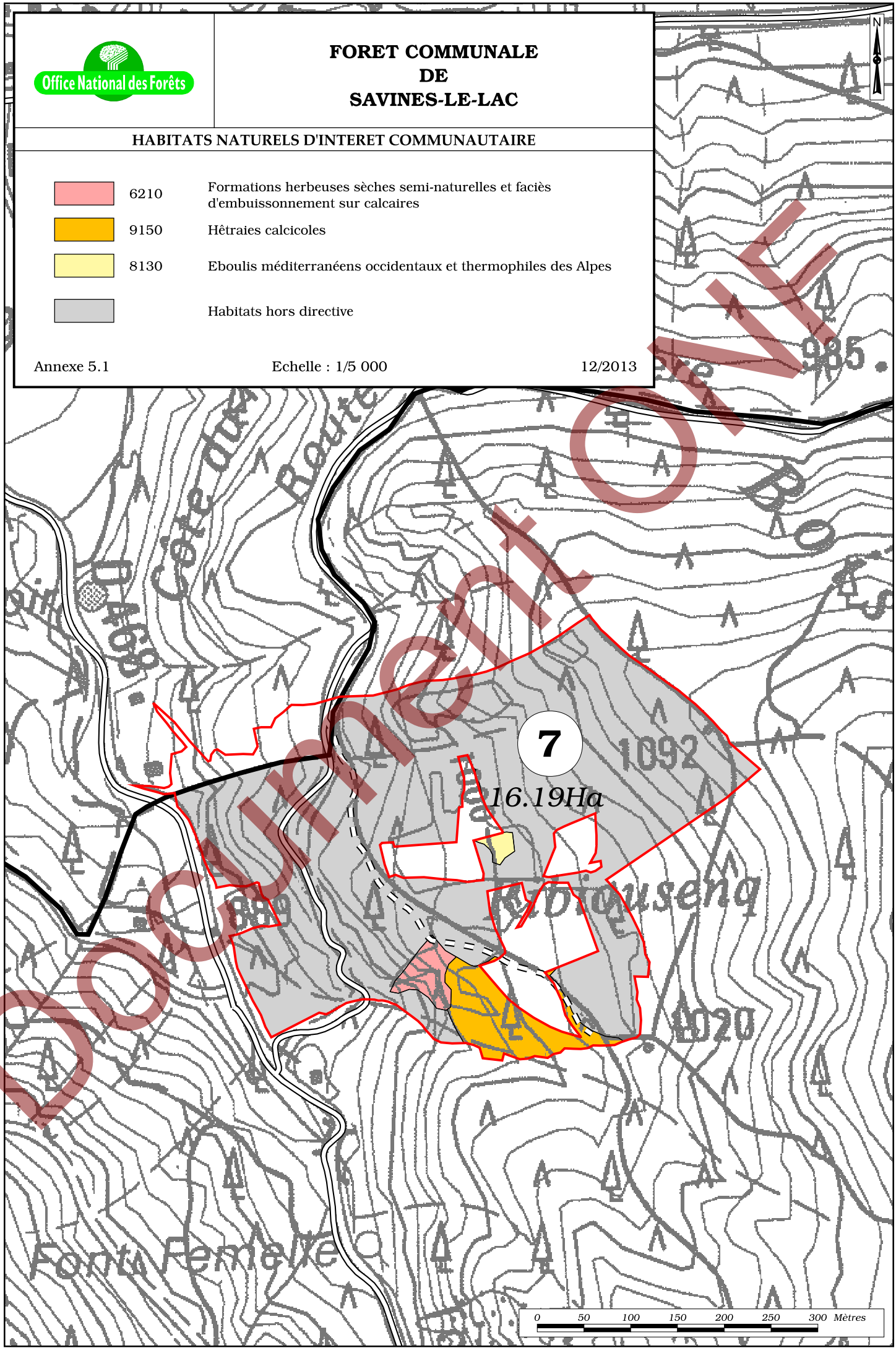

Document ONF

FORET COMMUNALE DE SAVINES le LAC
Diagnostic Natura 2000 – Evaluation d'incidences

Inventaire des habitats - Enjeux

La forêt communale de Savines-le-Lac est concernée par le site Natura 2000 (ZSC) "FR9301523 : Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse" pour une surface de 15 ha environ, correspondant à la parcelle 7.

La cartographie réalisée dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura2000 est donnée en annexe 5.1.

Cette cartographie fait ressortir les habitats d'intérêt communautaire suivants :

Habitats (dénomination phytosociologique)	Prioritaire (oui/non)	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Non	6210	34.326	Menace de fermeture du milieu par reforestation naturelle ou par plantation	0,08
Hêtraies calcicoles	Non	9150	43.16	Colonisation par la sapinière, transformation résineuse par plantation	0.89
Eboulis méditerranéens occidentaux et thermo-philes des Alpes	Non	8130	61.311	Habitat non menacé en l'absence de travaux de génie civil ou de fréquentation par le public	0,28

Les surfaces concernées par les habitats naturels d'intérêt communautaire répertoriés sont donc très limitées.

L'habitat de hêtraie calcicole correspond en fait à un faciès à pin sylvestre dans lequel le hêtre n'est encore que très peu présent.

La formation herbeuse, de par sa très faible surface au voisinage de peuplements naturels de pin sylvestre et menacée par la dynamique naturelle de cette espèce.

Les éboulis correspondent à une zone de pente forte en érosion régressive sur systèmes marno-calcaires localement en phase de végétalisation naturelle.

Mesures de gestion prévues par l'aménagement – Analyse des impacts

1 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires :

Aucun boisement n'est prévu dans cet habitat. L'aménagement est donc favorable à la préservation de l'habitat.
Néanmoins une dynamique naturelle de colonisation par le pin sylvestre n'est pas à exclure, mais s'agissant d'une surface très limitée à l'échelle de la parcelle (et du site !!), il n'est pas prévu de mesure spécifique de lutte contre une dynamique forestière naturelle.

2 - Hêtraies calcicoles :

L'aménagement prévoit de travailler en coupe d'éclaircie au profit des feuillus et du hêtre, encore très peu présent sur le site et donc aucun individu âgé n'est à signaler.

L'aménagement proposé est donc favorable pour cet habitat.

3 - Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes

Aucune intervention n'est prévue (notamment de terrassement). Ce milieu est laissé à sa libre évolution naturelle.

L'aménagement est donc neutre pour cet habitat.

Document ONF

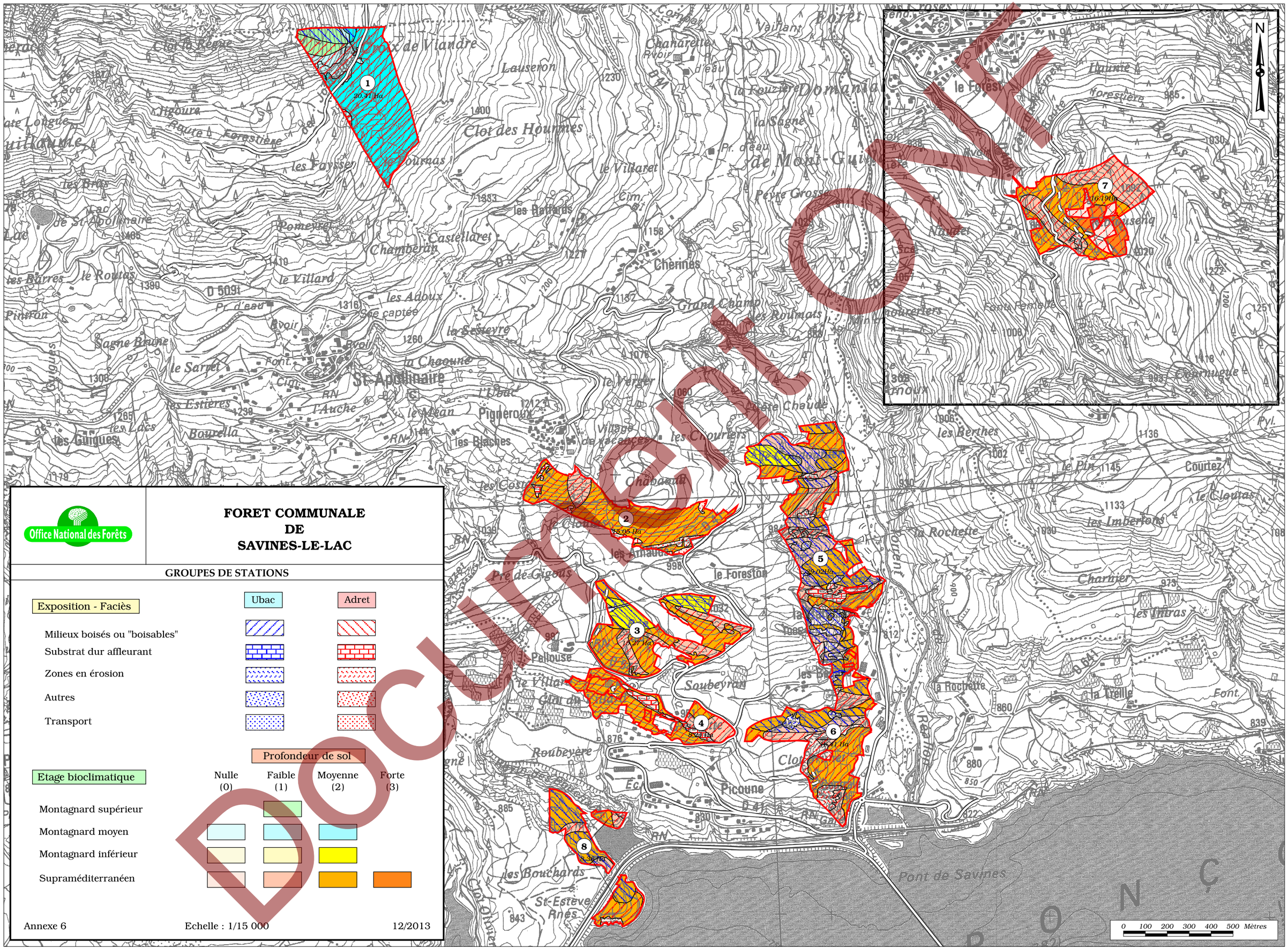

Office National des Forêts
FORET COMMUNALE
DE
SAVINES-LE-LAC
GROUPES DE STATIONS
Exposition - Faciès
Ubac
Adret
Milieux boisés ou "boisables"
Substrat dur affleurant
Zones en érosion
Autres
Transport
Profondeur de sol
Etage bioclimatique
Nulle (0)
Faible (1)
Moyenne (2)
Forte (3)
Montagnard supérieur
Montagnard moyen
Montagnard inférieur
Supraméditerranéen
Annexe 6
Echelle : 1/15 000
12/2013
Document
1
20.41 Ha
2
15.05 Ha
3
15.27 Ha
4
8.24 Ha
5
29.02 Ha
6
16.41 Ha
7
16.19 Ha
8
8.36 Ha
N
0 100 200 300 400 500 Mètres

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE SAVINES-LE-LAC

PEUPLEMENTS

Composition en essences

- Mélèze
- Pin sylvestre
- Pin noir d'Autriche
- Cèdre de l'Atlas
- Chêne pubescent
- Autres feuillus

Types de structure (zones boisées)

Régulières

- MG — Régularisé dans les bois moyens et gros bois
- PM — Régularisé dans les petits bois et bois moyens
- P — Gaulis/perchis
- LP — Gaulis/perchis/petits bois
- L — Gaulis/perchis
- R — Régénération

Autres

- Z — Peuplements malvenants

Milieux non boisés

- VB — Vides "boisables"
- LANd — Autres landes
- VNBr — Substrat dur affleurant
- VNBt — Ouvrages de transport (EDF)
- VNBz — Autres vides
- VNBe — Zones en érosion

Annexe 7.1 — Echelle : 1/15 000 — 12/2013

Document OK
Document

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 Mètres

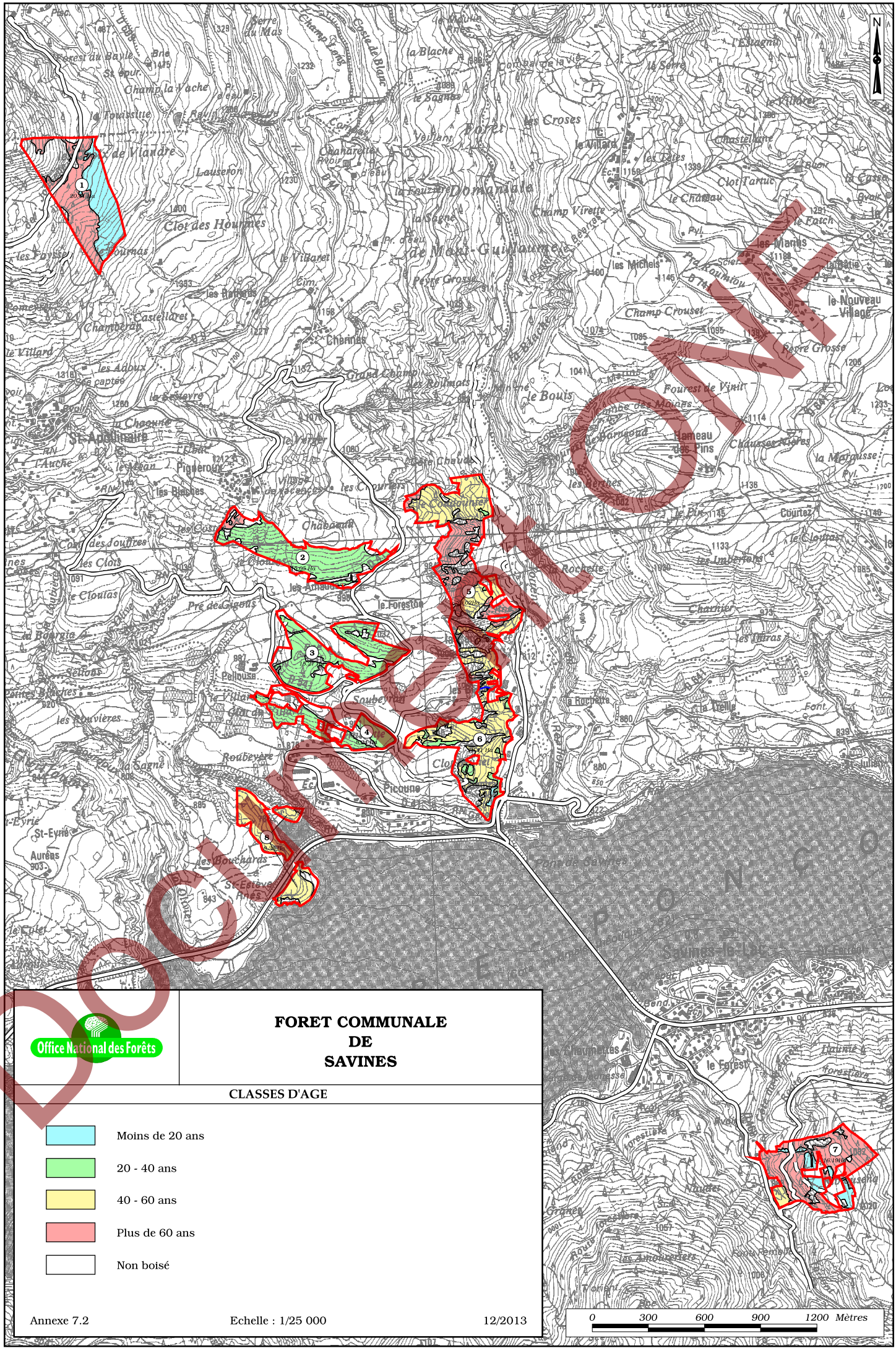

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE SAVINES

CLASSES D'AGE

- Moins de 20 ans
- 20 - 40 ans
- 40 - 60 ans
- Plus de 60 ans
- Non boisé

Annexe 7.2 | Echelle : 1/25 000 | 12/2013

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Parcelle	Code UG	CED		CHE/A.F		FDV	MEL		MEL/P.S		P.O					P.O/CHE	P.O/P.S		P.S				P.S/A.F		Total Boisé	LANdV	VB V	VNBe V	VNBr V	VNBt V	VNBz V	Surface Totale
		PM	LP	P	PM	LP	PM	R	PM	L	P	PM	MG	L	Z	PM	P	PM	P	PM	MG	Z	PM	LP								
1	1.p						1,82		3,37	6,93										3,64					15,76	2,73	0,23		1,69			20,41
2	2.p											10,51	0,18		1,35						0,44		0,34		12,82	0,30	0,49		0,64	0,80		15,05
3	3.a										5,90				2,66				2,82			1,02	0,13		12,53	2,41				0,11	0,22	15,27
4	4.a										4,72						0,97								5,69		1,41		1,14			8,24
5	5.o				7,85						1,25														9,10	1,59		4,00	0,79			15,48
	5.p	0,56	0,31		0,99	0,15					5,04							3,09					3,26		13,40		0,14					13,54
6	6.a		0,31			0,76					8,71			0,17			1,72						0,66	12,33	0,56	0,30	3,22				16,41
7	7.o																					5,72			5,72	0,60		0,24				6,56
	7.p			0,85				1,57		0,69									3,77			2,43			9,31		0,32					9,63
8	8.a										2,98	4,12				0,43									7,53	0,42		0,34			0,07	8,36

Total	**0,56**	**0,62**	**0,85**	**8,84**	**0,91**	**1,82**	**1,57**	**3,37**	**7,62**	**28,60**	**14,63**	**0,18**	**0,17**	**4,01**	**0,43**	**2,69**	**3,09**	**6,59**	**3,64**	**0,44**	**9,17**	**3,73**	**0,66**	**104,19**	**8,61**	**2,89**	**7,80**	**4,26**	**0,91**	**0,29**	**128,95**
% Surf. Totale	0%	0%	1%	7%	1%	1%	1%	3%	6%	22%	11%	0%	0%	3%	0%	2%	2%	5%	3%	0%	7%	3%	1%	81%	7%	2%	6%	3%	1%	0%	100%
% Surf. Boisée	1%	1%	1%	8%	1%	2%	2%	3%	7%	27%	14%	0%	0%	4%	0%	3%	3%	6%	3%	0%	9%	4%	1%	100%							

Document ONF

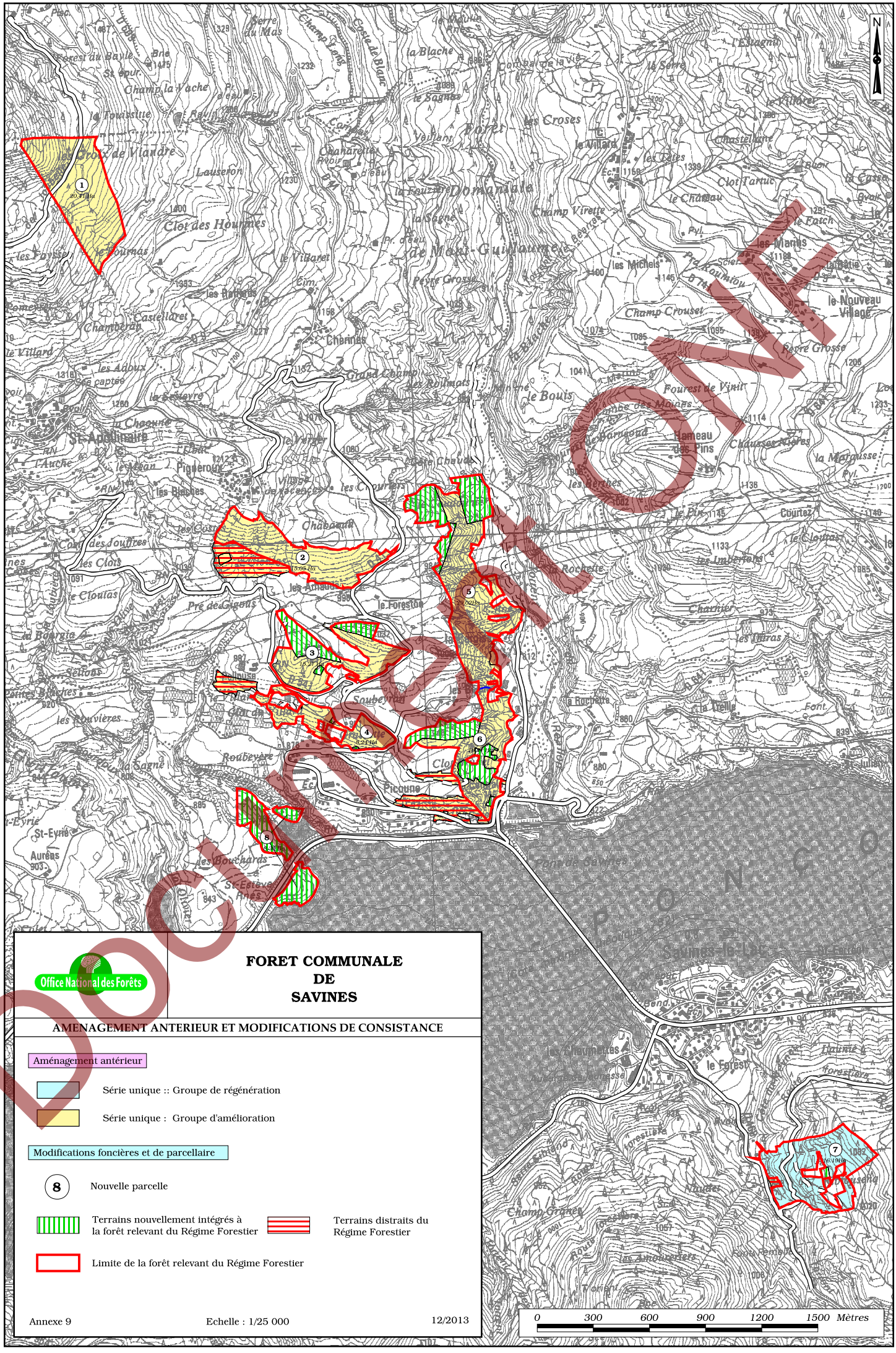
N
Office National des Forêts
FORET COMMUNALE
DE
SAVINES
AMENAGEMENT ANTERIEUR ET MODIFICATIONS DE CONSISTANCE
Aménagement antérieur
Série unique :: Groupe de régénération
Série unique : Groupe d'amélioration
Modifications foncières et de parcellaire
8 Nouvelle parcelle
Terrains nouvellement intégrés à la forêt relevant du Régime Forestier
Terrains distraits du Régime Forestier
Limite de la forêt relevant du Régime Forestier
Annexe 9
Echelle : 1/25 000
12/2013
0 300 600 900 1200 1500 Mètres
Document ONF

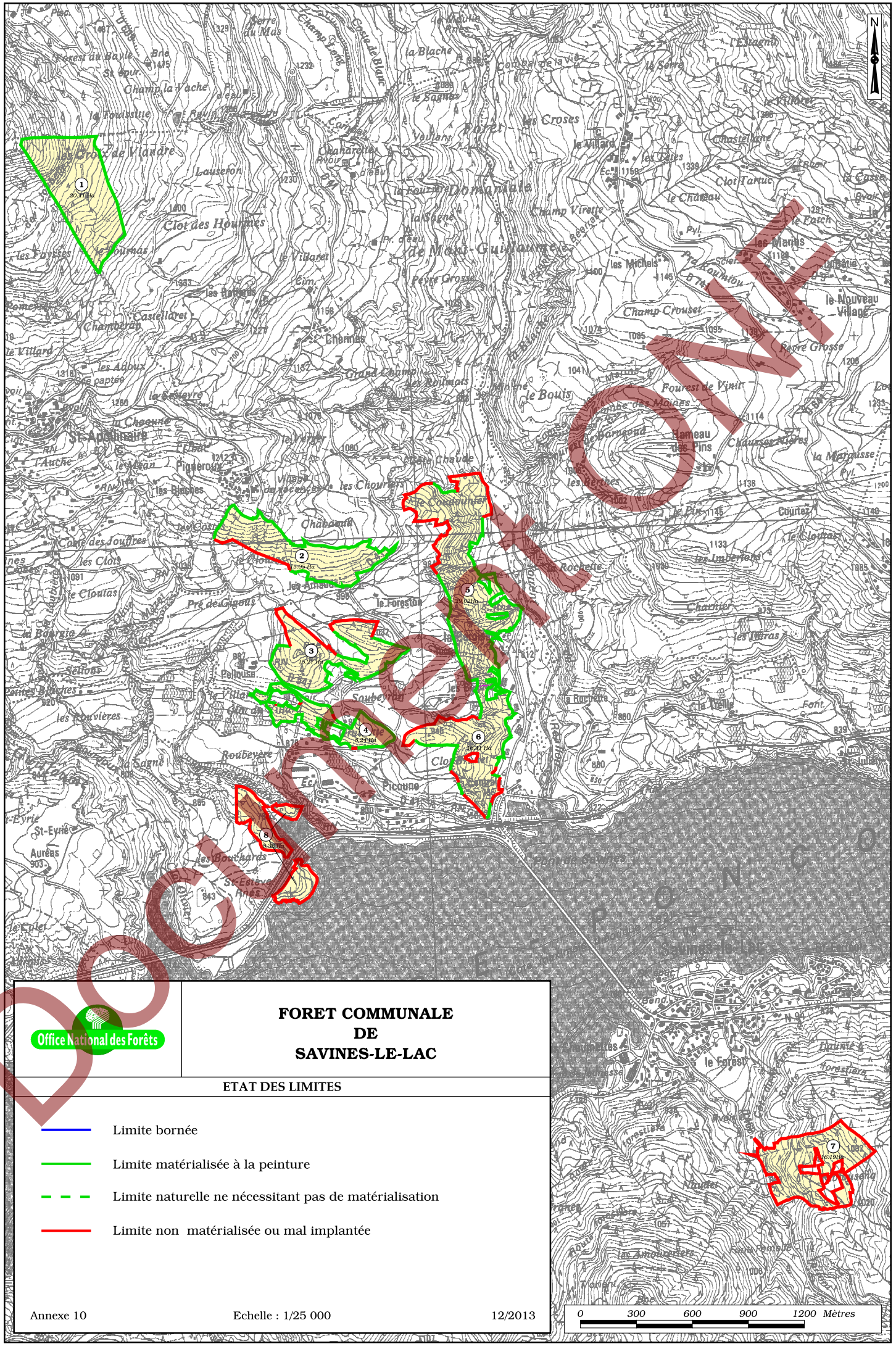

DOCUMENT ONF

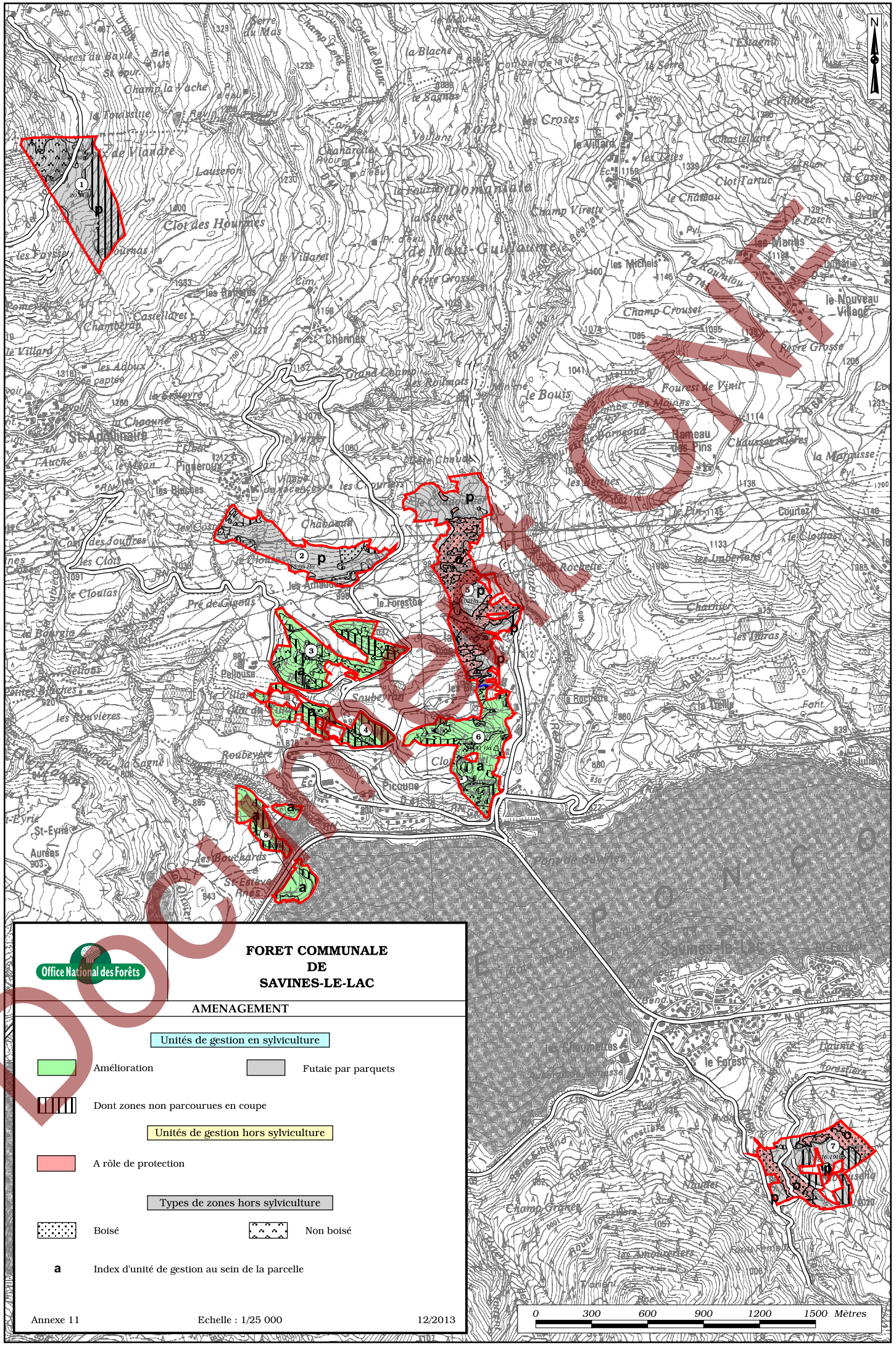

Document ONF

Année	Parcelle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Peuplement	Code Nature Technique	N° Unité	Surface unité	Taux de prélèvement (%)	Total à parcourir	Volume présumé/ Ha	Volume présumé
2016	1	1.p	15,23	Coupe d'éclaircie d'intensité faible. Densité objectif 290 tiges/ha	MEL-PM	AMEL	1	1,29	15	1,29	21	27
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 60 % du volume	P.S-PM	REGE	4	0,50	60	0,5	96	48
							6	3,14	60	3,14	114	358
				Coupe d'éclaircie d'intensité moyenne Densité objectif 620 tiges/ha	MEL/P.S-PM	AMEL	5	3,37	20	3,37	52	175
2018	7	7.p	9,63	Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 125 tiges/ha	P.S-Z	AMEL	1	0,56	51	0,56	36	20
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 70 % du volume	P.S-P	REGE	5	3,01	70	3,01	56	169
					P.S-Z	(vide)	2	1,87	70	1,87	49	92
				Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 650 tiges/ha	P.S-P	AMEL	6	0,40	35	0,4	90	36
				Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 550 tiges/ha	P.S-P	AMEL	7	0,36	28	0,36	47	17
2020	8	8.a	8,36	Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 650 tiges/ha	P.O-PM	AMEL	3	1,74	32	1,74	90	156
				Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 800 tiges/ha	P.O-P	AMEL	1	2,98	25	2,98	40	119
2023	5	5.p	13,54	Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 60 % du volume	P.O/P.S-PM	REGE	5	3,09	60	3,09	174	538
				Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 670 tiges/ha	P.O-P	AMEL	1	5,04	26	5,04	52	262
				Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 500 tiges/ha	CED-PM	AMEL	3	0,56	25	0,56	50	28
				Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 400 tiges/ha	P.S/A.F-PM	AMEL	10	3,26	30	3	54	162
				Coupe d'éclaircie d'intensité moyenne	CHE/A.F-PM	AMEL	11	0,99	25	0,99	35	35
	6	6.a	16,41	Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 500 tiges/ha	P.O-P	AMEL	1	7,60	30	7,6	45	342
					P.O/P.S-P	AMEL	10	1,72	30	1,72	45	77
2028	2	2.p	15,05	Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 60 % du volume	P.S-MG	REGE	4	0,44	59	0,44	95	42
				Coupe d'éclaircie d'intensité moyenne. Densité objectif 550 tiges/ha	P.O-PM	AMEL	1	10,51	21	10,51	36	375
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 50 % du volume	P.O-MG	REGE	2	0,18	51	0,18	167	30
				Coupe d'éclaircie d'intensité moyenne	P.S/A.F-PM	AMEL	9	0,34	24	0,34	44	15
	3	3.a	15,27	Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 600 tiges/ha	P.S-P	AMEL	1	2,82	28	2,82	48	134
				Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 620 tiges/ha	P.O-P	AMEL	4	3,36	30	3,36	48	161
				Coupe d'éclaircie d'intensité faible Densité objectif 400 tiges/ha	P.O-P	AMEL	9	0,73	20	0,73	30	22
	4	4.a	8,24	Coupe d'éclaircie d'intensité forte. Densité objectif 750 tiges/ha	P.O-P	AMEL	1	1,18	30	1,18	39	46
Total										**60,78**	**57**	**3486**

Document ONF

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE SAVINES-LE-LAC

EQUIPEMENTS

Equipements de desserte

	Réseau privé	Réseau public
Route revêtue		
Route empierrée		
Route en terrain naturel		
Piste en terrain naturel		
Traîne principale		

Autres équipements

- Sentier
- Place à feu
- Barrière
- Aire d'accueil
- Ruine
- Source
- 5 — Numéro d'équipement à l'inventaire

Equipements à créer

- Piste d'exploitation

Annexe 13 — Echelle : 1/15 000 — 12/2013

Document

1 — 20.41 Ha
2 — 15.05 Ha
3 — 15.27 Ha
4 — 8.24 Ha
5 — 29.02 Ha
6 — 16.41 Ha
7 — 16.19 Ha
8 — 8.38 Ha

0 100 200 300 400 500 Mètres

N° d'ouvrage sur le plan	Nom	Domaine	N° Inventaire DFCI	Code_UG
1	Traîne du CFA	Desserte	-	TR_CFA
2	Traîne de Clos Brunet	Desserte	-	TR_CLOSBRUNET
3	Traîne de Pellousse	Desserte	-	TR_PELLOUSSE
4	Piste de Clot Villard	Desserte	-	PF_CLOTVILLARD
5	Piste du Foreston	Desserte	-	PF_FORESTON
6	Route forestière de Joubelle	Desserte	-	RF_JOUBELLE
7	Sentier du Fournas	Accueil	-	SF_FOURNAS
8	Route forestière de Serre Verger	Desserte	-	RF_SERREVERGER
9	Route forestière de la Fontaine des Miracles (La Magnane et Morgon)	Desserte	-	RF_FONTMIRACLES
10	Piste des Faysses (FC de Saint-Apollinaire)	Desserte	-	PF_FAYSSES
11	Place à feu de Joubelle (FC de Saint-Apollinaire)	Accueil	-	-
12	Piste de Ribiousenq	Desserte	-	PF_RIBIOUSENQ
13	Source de Ribiousenq	Accueil	-	-
14	Aire d'accueil du Barnafret	Accueil	-	APN_BARNAFET

Document ONF

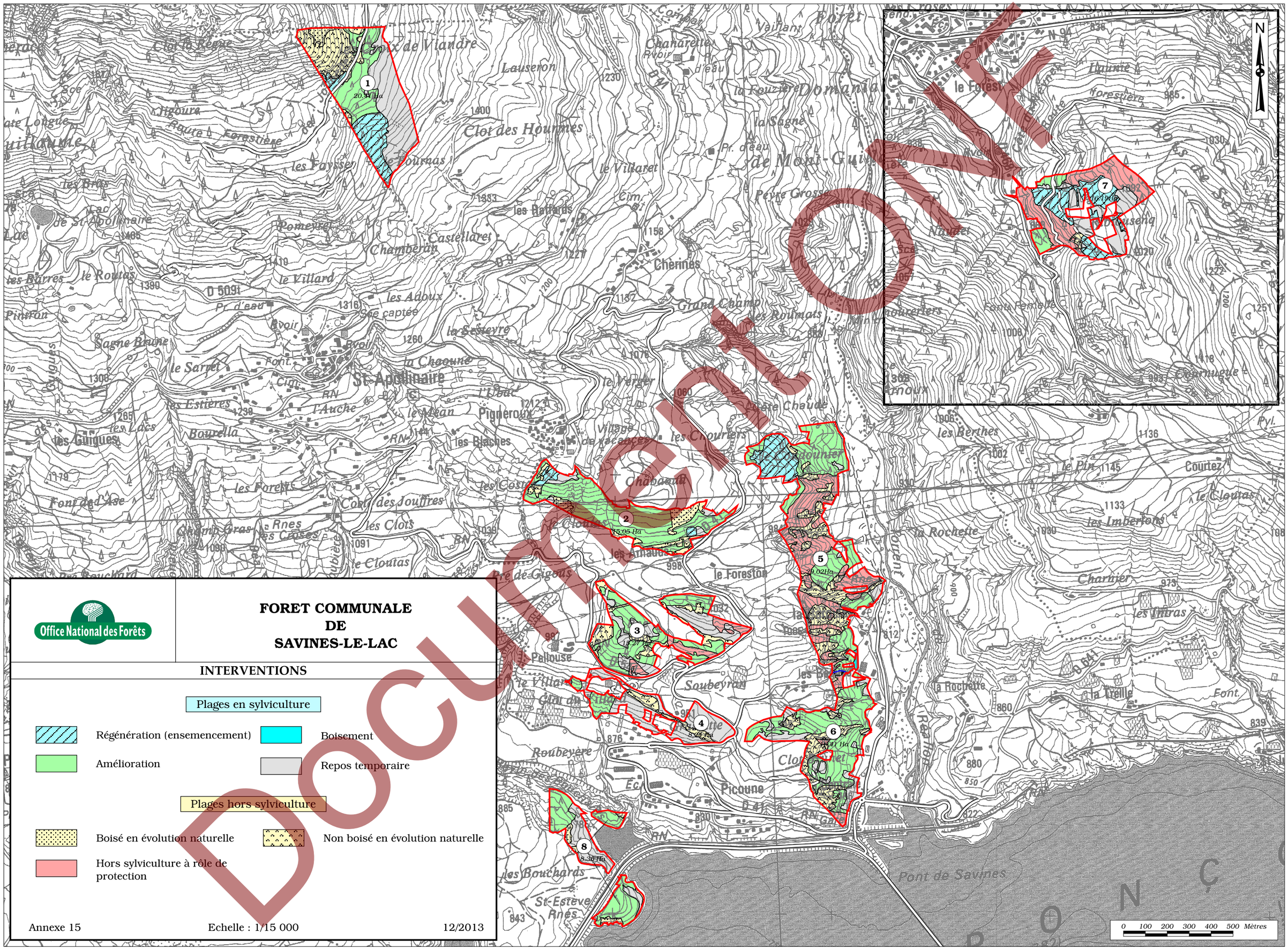

Document de travail